



Commune de Roche
Conseil communal

Roche, le 10 mai 2023

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis N° 19/2023 relatif à une demande de crédit pour des réfections
de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare**

		Séances		Emoluments	Signatures
		03.05			
Rapporteur	Delacrétaç Olivier	X			
Membres	Heyraud Isabelle	X			
	Mustafa Valmir	X			
	Jordan Angela	X			
	Divorne François	X			

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour l'étude du préavis N° 19/2023 relatif à une demande de crédit pour des réfections de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare, s'est réunie en date du 3 mai 2023 à la Maison de Commune en présence de Monsieur Thierry Blanc, Municipal. Nous tenons à le remercier pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les explications qu'il nous a apportées lors de cette séance.

L'état des routes de la commune a été contrôlé par notre responsable technique. De son rapport est ressorti un certain nombre de zones nécessitant une réfection dans les plus brefs délais.

Les usagers de la RC 780 et de la rue de Gare ont pu constater eux-mêmes de l'état de la chaussée aux endroits décrits dans ce préavis. La commission est d'avis que ces travaux sont nécessaires pour la sécurité du trafic.

Suite à nos discussions avec M. Blanc, la commission peut vous apporter les précisions suivantes :

Les travaux sont agendés entre fin mai et fin juin 2023.

Une réfection complète de la RC780 n'est pas envisagée à moyen terme. C'est pourquoi les travaux sont prévus uniquement aux endroits les plus dégradés.

La rue de la Gare sera assainie après la réfection de la gare par les CFF.

La rue du St-Bernard devrait normalement être remise à neuf à partir de 2028 dans le cadre du projet Agglo Rivelac. Cela nous permettrait de bénéficier de subventions.

Le rond point au carrefour Montjoux/RC780 prévu dans le cadre du PPA du Grand-Cerlet n'est plus d'actualité, car il n'est pas autorisé par le Canton.

Le coût des travaux présentés dans ce préavis sera probablement inférieur au montant indiqué car toutes les offres n'étaient pas rentrées lors de sa rédaction.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis no 19/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour des réfections de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare

Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'467.00 pour financer ces travaux
 2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
 3. D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2024

Ont signé :

Jordan Angela



Mustafa Valmir



Delacrétaz Olivier



Heyraud Isabelle



Divorne François

